

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 12 juin 2015

**Service instructeur**

Service Energie et Recyclage

6<sup>ème</sup> **Commission** –  
N° CP-2015-6-6-4

**Service consulté**

**CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE CEE  
MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME INFORMATIQUE MUTUALISÉE POUR LA  
GÉNÉRATION DE CEE**

Résumé : Le Département a décidé, dans le cadre du budget primitif 2015, de mettre en place une plateforme mutualisée sur Internet pour permettre à l'ensemble des acteurs publics haut-rhinois de générer des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) sur la base des travaux d'amélioration thermique réalisés dans leur patrimoine immobilier. Ces CEE seront ensuite repris par un opérateur du secteur de l'énergie, moyennant le versement à chaque collectivité concernée d'une somme calculée sur la base de la valeur moyenne des CEE sur le marché dédié. Les recettes attendues pour le Département sont estimées à 50 000 € pour l'année 2015. Le coût de l'adhésion à la plateforme est de 7 200 € par an, sans engagement pluriannuel.

Le mécanisme des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), instauré par le législateur en 2006, vise à mobiliser les gisements d'économie d'énergie diffus dans le secteur du bâtiment (isolation des bâtiments, chauffage économe en énergie, énergies renouvelables...) et à contribuer ainsi à répondre aux obligations européennes de la France en matière de maîtrise de l'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (règle des 3 x 20 : 20 % d'énergies renouvelables, 20 % d'économie d'énergie, baisse de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, à l'horizon 2020). Ce dispositif fixe un quota d'économies d'énergie à réaliser chaque année par tous les distributeurs du secteur de l'énergie (électricité, produits pétroliers, gaz).

Dans ce cadre, les collectivités publiques ont la possibilité de générer des CEE sur les opérations de maîtrise de l'énergie réalisées dans leur propre patrimoine et de revendre ces CEE aux distributeurs précités ou sur le marché.

Compte tenu du frein que représente la lourdeur du dispositif d'obtention des CEE pour les collectivités, le Département, qui a déjà généré des CEE sur ses propres travaux d'amélioration énergétique (200 000 € de recettes effectives et 50 000 € supplémentaires attendues), a décidé, dans le cadre du Budget Primitif pour l'année 2015, de mettre en place une plateforme informatique mutualisée pour la génération de CEE, accessible à l'ensemble

des collectivités et acteurs publics haut-rhinois qui le souhaitent. Les crédits nécessaires à cette fin ont été inscrits à cette occasion (8 000 € sur le programme C672).

Une plateforme dédiée sur Internet, appelée CDnergie, sera mise en place, qui présentera pour avantages :

- une saisie directe, simplifiée et avec un accompagnement fort (hotline, relances) par l'opérateur spécialisé retenu et par les services du Département,
- par ce biais, une simplification significative de la constitution des dossiers nécessaires à l'obtention des CEE,
- une optimisation des recettes générées au profit du Département et des autres collectivités et acteurs publics,
- le versement des recettes attendues directement par l'« obligé » (i.e. le fournisseur d'énergie retenu) aux bénéficiaires, évitant une gestion budgétaire et administrative souvent lourde,
- des délais de versement raccourcis, notamment du fait de l'absence de seuil minimal de dépôt.

Après comparaison des différentes offres existant sur le marché, il est proposé de retenir celle du service conseil expertise territoires (SCET), qui est une émanation de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui présente le meilleur rendement financier : le montant versé pour les CEE correspondra ainsi à la moyenne des trois derniers mois des cours observés sur le marché des CEE (données disponibles sur le site nationale Emmy).

Le SCET interviendra pour le compte de SIPLEC, qui est la filiale responsable des CEE de l'enseigne LECLERC (qui est un « obligé » au titre de la distribution de carburant).

L'adhésion par le Département à la plateforme du SCET se monte à 7 200 € par an, sans engagement pluriannuel. Ce montant sera prélevé, en section de fonctionnement, sur le programme C672 au chapitre 011 Fonction 731 Nature 6288.

L'utilisation de la plateforme informatique permettra au le Département de générer pour son compte des recettes estimées à 50 000 € au titre de l'année 2015 au travers du dispositif des CEE. En outre, les autres Collectivités haut-rhinoises pourront bénéficier par ce même biais de recettes d'un montant estimatif global de l'ordre de 100 000 à 200 000 € par an.

Il est à noter qu'aucun frais ou commission supplémentaires ne sera demandée par le SCET ou SIPLEC.

Les documents contractuels suivants sont joints au présent rapport :

- La Convention Cadre de Mutualisation 3ème période (2015-2017) entre SIPLEC et le Département, en présence de la SCET,
- L'Annexe d'application pour 2015 entre SIPLEC et le Département, en présence de la SCET,
- Le Contrat d'abonnement à la plateforme CDnergie entre le SCET et le Département.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les conventions annexées au rapport,

- d'autoriser le Président à les signer et à effectuer, le cas échéant, des modifications mineures de ces documents,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et budgétaires nécessaires à la bonne marche de la plateforme mutualisée et à l'encaissement par le Département des recettes liées aux CEE générés sur son propre patrimoine et sur les établissements qu'il subventionne, notamment les AMOTEE et les AVATEE (il s'agit des accords préalables entre l'obligé et le bénéficiaire sur le nombre et le prix de reprise des CEE), dont un modèle est intégré à l'annexe d'application 2015 jointe au rapport,
- de verser à la SCET (service conseil expertise territoires) 7 200 € pour l'adhésion à la plateforme CDnergie. Ce montant sera prélevé, en section de fonctionnement, sur le programme C672 au chapitre 011 Fonction 731 Nature 6288,
- d'encaisser les recettes dans le cadre du dispositif des CEE au titre de l'année 2015 estimées à 50 000 € sur le Programme C672 chapitre 77 fonction 738 nature 7788 service 325.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



---

Eric STRAUMANN